

# Rappels d'analyses grammaticales et syntaxiques

Pour être capable de bien réviser un texte, il faut connaître ses composantes, leurs caractéristiques, leurs structures, etc. Cette première partie vise à présenter les mots, seuls et en groupes, à rappeler les caractéristiques des différentes parties de la phrase et du discours. Feriez-vous confiance à un médecin qui ne maîtriserait pas l'anatomie, à un mécanicien qui se proposerait de vérifier ou de réparer votre véhicule sans maîtriser les noms des différentes pièces ni leur fonctionnement?

Si l'analyse grammaticale et l'analyse logique peuvent sembler fastidieuses pour certains, elle demeure indispensable, autant pour éviter des erreurs de langue que pour être capable de chercher une réponse dans un ouvrage de grammaire ou de difficultés. Les connaître et les maîtriser, c'est assurer que les modifications apportées aux textes sont basées sur de réelles connaissances et non sur des intuitions ou des « à peu près ».

Dans les pages qui suivent, nous reviendrons brièvement sur chaque catégorie (ou classe) lexicale. Par la suite, nous verrons les groupes et le système de la phrase (la P), ses différentes composantes. Nous finirons par l'étude des fonctions des constituants de la phrase.



# Chapitre 1

## Les classes de mots

### 1. Le nom

« Catégorie grammaticale regroupant les mots qui désignent soit une espèce ou un représentant de l'espèce (noms communs), soit un individu particulier (noms propres), et qui assurent, dans la proposition, des fonctions syntaxiques spécifiques (sujet, complément d'objet, etc.). »

En savoir plus sur

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/nom/54790#KKlgYwjAhYEOcf19>.



#### Catégories

- commun : arbre, non-fumeur, cours, liberté, etc. (*généralement précédé d'un déterminant*)
- propre : Québec, Français, Pierre, Tremblay, etc. (*peut ou non être précédé d'un déterminant, toujours une majuscule à la première lettre*)

#### Caractéristiques morphologiques

- simple/complexe (composé/dérivé) : calcul, page, roi / arc-en-ciel, château fort, maisonnette, royauté, etc.
- masculin/féminin : chien/chienne, fauteuil, chaise, arbre, fleur, etc.
- singulier/pluriel : livre/livres, Canadien/Canadiens, tuyau/tuyaux, aïeul/aïeuls/aïeux, etc.

#### Caractéristiques sémantiques

- animé/inanimé : garçon, femme, Winnie / fauteuil, amour, pronom, etc.
- humain/non humain : visage, bouche, Gandhi / gueule, patte, chien, etc.
- concret/abstrait : livre, fille, parfum, sucre / amitié, fierté, pensée, etc.
- comptable/non comptable : calculatrice, crayon, citron / eau, farine, tristesse, etc.
- individuel/collectif : abeille, arbre, manifestant / essaim, forêt, foule, etc.

#### Références

*Le bon usage* : §459-463

*Grammaire critique du français* : p. 58-103

*Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui* : p. 129-137

## 2. L'adjectif

« Mot que l'on peut adjoindre au substantif pour exprimer une qualité de l'être, de l'objet ou de la notion désignée (adjectif qualificatif ou, simplement, adjectif), ou pour introduire ce substantif dans le discours (adjectif déterminatif). »

En savoir plus sur

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/adjectif/1094#EUPSSBMW6xGXvWsl.99>



### Catégories

- qualifiant : beau, joli, gros, court, etc. (*peut être modifié par un adverbe d'intensité*)
- classifiant : gouvernemental, administrative, historique, non fumeur, etc. (*ne peut être modifié par un adverbe d'intensité*)
- ordinal : premier, deuxième, dernier, centième, etc. (*indique un ordre*)
- interrogatif : quel, quelle, quels, quelles (*se trouve dans une phrase interrogative, mais ne se place pas directement devant un nom*)
- participe : fatigant, filmé, irritantes, coiffés, etc. (*est issu d'un verbe, s'accorde, et prend les formes du participe présent et passé*)
- de couleur : rouge, blanc, turquoise, gris clair, bleu marine, etc.

### Caractéristiques morphologiques

- simple/complexe (composé/dérivé) : beau, mauvais, pires / douceâtre, italien, bleu clair, doux-amer, etc.
- masculin/féminin : certain/certaine, jaune/jaune, éternel/éternelle, etc.
- singulier/pluriel : stupide/stupides, nouveau/nouveaux, banal/banals, prénatal/prénatals/prénataux, orange/orange, vert foncé/vert foncé, etc.

#### Références

*Le bon usage* : § 539-570

*Grammaire critique du français* : p. 112-125

*Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui* : p. 169-175

### 3. Le déterminant (article ou adjectif)

« Membre d'une classe de morphèmes grammaticaux qui se placent devant le nom pour l'introduire dans le discours, tout en lui apportant diverses spécifications. (Ce sont les articles, les adjectifs possessifs, démonstratifs, indéfinis et numéraux.) »

En savoir plus sur

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9terminant/24797#xhW1GX50VIXLXaff.99>



#### Caractéristiques morphologiques

Il est généralement receveur du genre et du nombre du nom.

Masculin/féminin : le, la, etc.

Singulier/pluriel : mon, mes, etc.

#### Caractéristiques sémantiques

Il précise, actualise le nom.

#### Catégories

- défini : le, la, les, l'

Le déterminant défini (ou article défini en grammaire traditionnelle) est utilisé pour désigner un référent connu par sa notoriété ou déjà évoqué dans le texte. Il s'utilise également dans la formation du superlatif qui permet de distinguer un élément particulier dans un ensemble (*le plus, la moins*). Le déterminant défini terminé par *e* ou *a* s'élide (remplace sa voyelle par une apostrophe) devant un nom commençant par une voyelle ou un *h* muet (*l'amie, l'homme*). On détermine qu'un *h* est aspiré par la mention d'une apostrophe dans la transcription phonétique d'un mot située au début d'une entrée dans un dictionnaire.

- contracté : du, des, au, aux

Lorsqu'ils sont précédés des prépositions *à* ou *de*, les déterminants définis pluriel ou masculin singulier se contractent : *à le* → *au*, *à les* → *aux*; *de le* → *du*, *de les* → *des*).

- indéfini : un, une, des, de, tel, certain, etc.

Le déterminant indéfini est utilisé pour désigner un référent vague ou non connu. Deux types de déterminants indéfinis sont recensés : le qualificateur et le quantificateur (que l'on verra sous la catégorie « quantitatif »).

- partitif : du, de la

Il s'agit de la forme que prend le déterminant indéfini lorsqu'il détermine un nom dont le référent est non comptable, ou massif.

- quantitatif : aucun, quelques, tout, plusieurs, etc.

Si le déterminant indéfini qualificateur porte sur l'« identité » du référent, le quantitatif donne une information sur sa quantité (ou l'absence de quantité). Certains adverbes peuvent s'associer à la pseudo-préposition *de* pour devenir des déterminants quantitatifs : beaucoup de, peu de, assez de, etc.

- possessif : mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, notre, votre, nos, vos, leur, leurs

Le déterminant possessif établit un lien entre « possédé » et « possesseur », en signalant la personne grammaticale de ce dernier. Il varie en genre et en nombre en fonction du référent, et en personne en fonction du « possesseur ».

- démonstratif : ce, cet, cette, ces

Le déterminant démonstratif est aussi appelé « déictique », puisqu'il sert non à démontrer, mais à montrer. Il est utilisé devant un nom déjà textuellement donné ou connu (il peut alors être accompagné d'un geste). Au singulier, il prend la marque du genre du référent, mais pas au pluriel.

- interrogatif : quel, quelle, quels, quelles, combien de

Le déterminant interrogatif s'emploie devant le nom sur lequel porte l'interrogation, mais il peut en être séparé. Attention, employé comme attribut, il n'est plus déterminant, mais adjectif.

Ex : Quel chien veux-tu? → déterminant

Mais quel est le chien que tu veux? → adjectif

- exclamatif : quel, quelle, quels, quelles, combien de, que de, etc.

Le déterminant exclamatif s'emploie devant le nom sur lequel porte l'exclamation, mais il peut aussi en être séparé par un prédicat, voire une phrase grammaticale.

Ex : Combien j'ai perdu de temps à t'écouter! Quelle horreur il a pu vous raconter!

- numéral : un, deux, trois, etc.

Le déterminant numéral exprime de façon précise le nombre d'éléments désignés par le nom. À l'exception de *un*, *vingt* et *cent*, il est invariable. Dans certaines expressions idiomatiques, le numéral désigne plutôt l'exagération (*je vous rejoins dans une minute*, *tourner sept fois sa langue dans sa bouche*). Si, en orthographe traditionnelle, seuls les numéraux inférieurs à cent sont liés par des traits d'union, en nouvelle orthographe, tous les numéraux qui composent un nombre le sont.

Ex : deux-millions-trois-cent-vingt-cinq-mille-neuf-cent-vingt-sept

- relatif : lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, auquel, de laquelle, etc.  
Plutôt rare, le déterminant relatif indique que la proposition qui suit est en relation avec un nom qui a déjà été exprimé. On ne le trouve qu'à l'écrit, dans les textes littéraires ou juridiques.  
Ex : Nous avons remis un rapport précis et circonstancié, lequel rapport a été adopté à la dernière séance.

#### Références

*Le bon usage* : § 571-648

*Grammaire critique du français* : p. 106-107, 111-124

*Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui* : p. 145-153

## 4. Le pronom

*« Mot qui réfère à un mot préalablement exprimé ou à la réalité extralinguistique et dont les fonctions syntaxiques sont identiques à celles du nom. »*

En savoir plus sur

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pronom/64323#vKLXjdIwVIOiXrRd.99>



### Caractéristiques sémantiques

Pronom de reprise : il, qui, la, etc.

Il reprend un mot déjà énoncé dans le texte.

Pronom nominal : je, tu, personne, rien, tous, etc.

Il est « plein », ce qui veut dire qu'il se suffit à lui-même, sans antécédent.

### Caractéristiques morphologiques

Simple/complexe : je, tu, cela / le leur, celles-là, à laquelle, etc.

Personne/genre/nombre/fonction : nous, qui, que, dont, il, elles, je, me, moi, etc.

### Catégories

- personnel :  
Il indique la personne grammaticale. Il est de forme simple. En pronom de reprise, il est souvent à la troisième personne.  
Il existe sous les formes conjointes ou disjointes. Les formes conjointes sont placées devant le verbe dans les phrases de base. Les formes disjointes sont généralement séparées du verbe par une préposition, ou servent à la mise en exergue.

	Formes conjointes						Formes disjointes		
	Sujet		Autres fonctions				Non réfléchi		Réfléchi
	masc	fém	CD		CI, CP ou CN	CI	masc	fém	masc fém
1 <sup>re</sup> sing	je		me				moi		
2 <sup>e</sup> sing	tu		te				toi		
3 <sup>e</sup> sing	il/on	elle/on	le en	la en	lui en y	se	lui	elle	soi
1 <sup>re</sup> plur	nous								
2 <sup>e</sup> plur	vous								
3 <sup>e</sup> plur	ils	elles	les		leur	se	eux	elles	soi

- possessif : le mien, le leur, les leurs, les nôtres, etc.

Le pronom possessif indique que le référent dont on parle est en rapport avec une personne grammaticale, pour présenter un lien d'appartenance au sens large. Il est toujours complexe, constitué d'un déterminant défini et d'un adjectif possessif (attention à la présence de l'accent circonflexe sur le ô dans les pronoms possessifs de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> personne du pluriel!)

		Référent singulier		Référent pluriel	
		masculin	féminin	masculin	féminin
Unipossessif	1 <sup>re</sup> personne	le mien	la mienne	les miens	les miennes
	2 <sup>e</sup> personne	le tien	la tienne	les tiens	les tiennes
	3 <sup>e</sup> personne	le sien	la sienne	les siens	les siennes
Pluripossessif	1 <sup>re</sup> personne	le nôtre	la nôtre	les nôtres	
	2 <sup>e</sup> personne	le vôtre	la vôtre	les vôtres	
	3 <sup>e</sup> personne	le leur	la leur	les leurs	



On peut trouver un déterminant numéral intercalé entre le déterminant défini et l'adjectif possessif : les quatre miens, les deux vôtres.

Enfin, il peut ne représenter aucun nom exprimé, auquel cas il se rapproche du pronom plein : *Au nom de tous les miens, faire des siennes/des tiennes/des leurs; y mettre du sien.*

- démonstratif : ce, cela, ça, ceci, celui-ci, celles-là, etc.

Le pronom démonstratif sert à désigner un référent en le situant dans l'espace ou le temps. On distinguera le pronom *cela/celui-là* (qui désigne ce qui précède ou est loin) de *ceci/celui-ci* (qui désigne ce qui est à venir ou qui est proche). Souvent représentant, le pronom démonstratif a une valeur plus nominale sous la forme *ce + relative* (*Je te donne ce que tu as demandé*).

- relatif : qui, que, quoi, dont, où, quiconque, lequel, auquel, desquelles, etc.

Le pronom relatif sert à introduire la proposition relative. À la différence de la conjonction de subordination, le pronom relatif a un genre et un nombre (pas toujours marqués), un antécédent (nom qu'il reprend) s'il est de reprise, et une fonction dans la proposition qu'il introduit. Dans les adages ou les proverbes, on le trouve fréquemment sans antécédent exprimé.

Ex : Qui m'aime me suive!

- indéfini : aucun, tous, rien, personne, etc.

On trouve dans cette classe des mots simples ou complexes indiquant aussi bien une quantité non chiffrée (plusieurs, beaucoup, tant, peu, etc.), qu'une identification imprécise (on, quelqu'un, quiconque, chacun, autres, certains, qui, autrui, d'aucuns, autre chose, grand-chose, etc.) ou une identité nulle / absence d'identification (aucun, personne, nul, je ne sais quoi, n'importe qui, rien, etc.).

- interrogatif :

Simple : qui, que, quoi, lequel (et ses composés) combien, quid

Complexe : ce qui, ce que, ce à quoi, ce dont, etc.

Le pronom interrogatif remplace un nom sur lequel une information est demandée. On le trouve aussi bien dans des interrogations directes qu'indirectes.

- numéral : deux, trois, cent, etc.

De même forme que le déterminant numéral, le pronom numéral se présente sans nom.

### Références

*Le bon usage* : § 649-766

*Grammaire critique du français* : p. 128-163

*Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui* : p. 154-168

## 5. Le verbe

« Catégorie grammaticale qui regroupe l'ensemble des formes composées d'une base lexicale et d'un certain nombre d'affixes pertinents variant en nombre, en personne, en temps, dont la fonction syntaxique est de structurer les termes de l'énoncé, et dont le rôle sémantique est de décrire les actions, les états, les modifications relatifs aux éléments auxquels réfèrent les noms sujets. »

En savoir plus sur

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/verbe/81477>



### Catégories

- **transitif direct** : écrire, manger, lire, quitter, etc.  
Un verbe transitif direct se construit avec un complément sans l'intermédiaire d'une préposition.
- **transitif indirect** : aller (à), douter (de), penser (à), etc.  
Un verbe transitif indirect se construit avec un complément par l'intermédiaire d'une préposition.
- **intransitif** : éternuer, dormir, etc.  
Un verbe intransitif se construit sans complément.
- **impersonnel** : pleuvoir, falloir, etc.  
Un verbe impersonnel se construit avec le sujet grammatical *il*, qui ne représente rien.
- **attributif** :  
Un verbe attributif (aussi appelé « verbe d'état ») présente les caractéristiques, les attributs, de ce qu'il désigne.
  - **essentiellement attributif** : être, paraître, sembler, rester, demeurer, etc.  
Un verbe essentiellement attributif n'a pas d'autre nature que celle-là. Il ne peut que présenter des caractéristiques.
  - **occasionnellement attributif** : sortir, entrer, nommer, vivre, mourir, naître, etc.  
Un verbe occasionnellement attributif perd son sens premier de verbe transitif pour prendre un sens particulier, métaphorique, de transmetteur de caractéristiques.
- **pronominal** :  
Un verbe pronominal se construit, dès l'infinitif, avec un pronom complément, qui peut désigner le sujet ou une autre entité.
  - **occasionnellement pronominal** : se battre, se téléphoner, se saluer, etc.  
Un verbe occasionnellement pronominal se construit avec un pronom personnel qui reprend le sujet. Il existe aussi sans ce pronom de reprise et a le même sens dans les deux structures.
    - pronominal réfléchi** : s'acheter, se coiffer, se contrôler, etc.  
Un verbe occasionnellement pronominal réfléchi se construit avec un pronom complément qui désigne le même référent que le sujet.
    - pronominal réciproque** : se téléphoner, s'attirer, etc.